

Programme d'aide financière pour l'utilisation de couches lavables

Adopté le 11 février 2020 (résolution no. 2020.02.05)

La municipalité de Saint-Alexis souhaite encourager les familles à utiliser des couches lavables pour bébés et ainsi réduire la quantité d'ordure ménagères enfouies. Il est estimé qu'un bébé produira 1 tonne de déchets en couches jetables, avant d'atteindre le stade de la propreté.

L'utilisation des couches lavables respecte le principe des 5R (Refuser, Réduite, Réutiliser, Recycler et Composter) et participe ainsi à la protection de nos ressources naturelles.

En plus, l'utilisation des couches lavables s'inscrit dans un programme de gestion des matières résiduelles.

La Municipalité encourage fortement l'achat de couches fabriquées au Québec.

Conditions d'admissibilité

- Être résident de la municipalité de Saint-Alexis
- Être parent d'un enfant de moins de 18 mois
- S'engager à utiliser les couches lavables pendant la période durant laquelle votre enfant sera aux couches
- Faire l'achat d'un ensemble minimum de 20 couches lavables neuves ou usagées et produits complémentaires : feuillets (insert), savon lessive compatible et crème spécialisée pour couches lavables pour une valeur de 150 \$
- Faire l'achat de tissus et d'accessoires dans le but de confectionner soi-même 20 couches lavables
- Remettre les pièces justificatives

Documents à fournir

- Preuve de résidence (exemple : permis de conduire)
- Preuve de naissance de l'enfant (exemple : certificat de naissance)
- Preuve d'achat (facture originale)

Pour soumettre votre demande

- Remplir le formulaire en ligne au www.st-alexis.com
- Demander un formulaire papier à la réception de l'Hôtel de ville

Programme d'aide financière pour l'utilisation de couches lavables

Montant de l'aide financière

La remise accordée par la Municipalité au demandeur est de 150 \$ par enfant maximum.

Contrat d'engagement

Je m'engage à utiliser, pour la période complète durant laquelle mon enfant portera des couches, les couches lavables et feuillets acquis grâce à l'aide financière offerte par la Municipalité.